

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - 2024/2025

Nom / Prénom :

Sexe : ☐ Homme ☐ Femme

Date et lieu de naissance : / / à

N° de licence :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone :

Mél : (pour recevoir les infos)

POUR LES MINEURS

Nom du père :

Nom de la mère :

Responsable légal :

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Responsable légal(e) de

autorise mon fils / ma fille à participer aux entraînements et aux sorties organisées par le club, à participer aux compétitions organisées par la FFME dans la mesure où il / elle est d'accord pour y participer. J'autorise également, en cas d'accident, les éducateurs du club à prendre toutes les dispositions nécessaires. Et j'autorise les membres du club à prendre des photos de mon enfant lors des sorties et des compétitions, et que celles-ci soient diffusées sur nos réseaux sociaux ou le site internet du club.

ACCUSÉ D'INFORMATION D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE FFME

Je soussigné(e)
(responsable légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance du contenu des résumés des garanties d'assurances, avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription des différentes garanties complémentaires pour les personnes pratiquant une activité statutaire relevant de la FFME.

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et l'accepte dans son intégralité.

Fait le : / / Signature :

à :

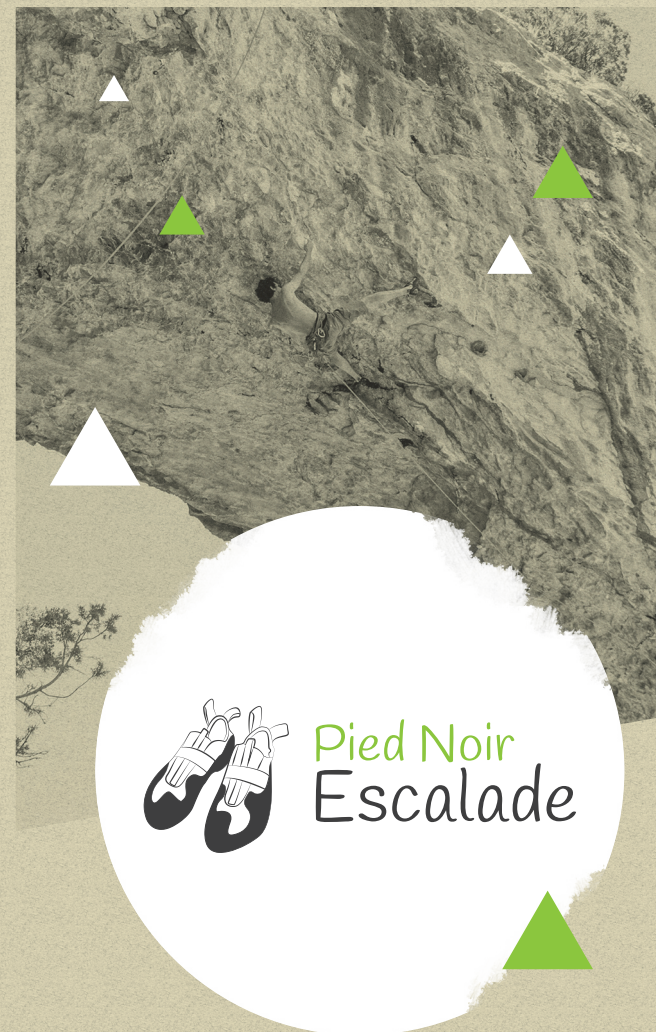


Ne pas jeter sur la voie publique

COMPÉTITIONS, SORTIES
toutes les infos et actus sur
www.escalade-gourdon.fr



Suivez aussi le club sur Facebook



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
2024-2025

CLUB D'ESCALADE DE GOURDON

Ce règlement intérieur s'adresse à tous les licenciés du Club. Il a pour but d'énoncer les dispositions relatives au fonctionnement de l'association (sécurité, communication, information, etc.). Votre enfant ou vous-même êtes inscrits au P.N.E. pour la pratique de l'escalade et des activités liées à la montagne sous toutes ses formes. Pour la bonne marche du club, le Conseil d'Administration a élaboré ce règlement intérieur.

INSCRIPTION

Afin de pouvoir grimper dans le cadre des horaires du club, l'inscription au club et une prise de licence FFME sont obligatoires. Pour cela vous devez nous ramener les papiers suivants – **à télécharger sur le site du club** :

- > Le bulletin d'inscription rempli et signé
- > Un certificat médical en cours de validité (moins de 3 mois),
- > Le questionnaire de santé QS-SPORT, si déjà inscrit en 2022 ou 2023,
- > Le formulaire d'assurance ALLIANZ (FFME) pour les nouveaux adhérents,
- > La cotisation au club (possibilité de payer en plusieurs fois).

Il est indispensable d'avoir remis **SON DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET** pour **POUVOIR COMMENCER À GRIMPER** et valider sa place dans le groupe correspondant : aucune exception ne pourra être faite (enfant, adolescent, adulte), la responsabilité des membres du C.A. étant engagée en cas d'accident. Les admissions sont effectives suivant l'arrivée des dossiers complets, attention, places limitées.

Une seule séance d'essai sera autorisée avant l'inscription.

SORTIES & MATÉRIEL

Pour toutes les sorties, le départ et le retour se feront sur le parking du gymnase de l'Hivernerie. Les horaires seront fixés à l'avance. Regardez régulièrement le tableau d'affichage et le site internet du club pour prendre connaissance et participer aux activités proposées par le club.

Le club met à disposition de ses **licenciés autonomes en falaises** le matériel nécessaire pour les sorties en extérieur. Pour cela, il faut s'adresser à l'un des membres du club possédant les clefs (liste affichée en début d'année sur le panneau d'information) au moins 48h à l'avance. Une fiche sur laquelle seront précisés la date, le matériel emprunté, les remarques éventuelles, devra être remplie et signée par le licencié et le responsable du club au moment du prêt et à la restitution.

Une tenue sportive ainsi que des chaussons d'escalade sont obligatoires. Les baudriers et le matériel de sécurité peuvent être prêtés lors des entraînements.

COVID 19

L'épidémie engage le club à suivre des règles gouvernementales. Selon les décisions prises dans l'année, le pass sanitaire peut être exigé pour accéder au gymnase municipal. Des sorties extérieures seront mises en place pour ne pas pénaliser les grimpeurs sans pass.

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements ont lieu au gymnase de l'Hivernerie sur le mur du rez-de-chaussée ou à la salle de pan au sous-sol. À partir du mois de mai, les entraînements peuvent se dérouler en site naturel à la falaise de Milhac.

Accompagnez obligatoirement votre enfant pour vous assurer de la présence de l'éducateur. Aucun mineur ne doit être présent dans l'enceinte du gymnase avant l'horaire défini (voir ci-dessous) et en aucun cas, il ne doit rester seul.

Les adhérents sont pris en charge dans les créneaux horaires en fonction de leur catégorie et de leur niveau. **Attention, les entraînements libres seront accessibles uniquement en présence d'un adulte licencié référent.**

- > Le lundi de 18h30 à 21h pour les adultes (+ 18 ans) – entraînement libre,
- > Le mardi, 18h30 à 20h30 pour les adultes (+ 18 ans) – entraînement libre,
- > Le mercredi de 17h30 à 18h30, groupe 1 pour les enfants de 7 et 8 ans, Et pour le pôle compétition,
- > Le vendredi de 17h30 à 18h30, groupe 2 pour les enfants de 9 à 11 ans,
- > Le vendredi de 18h30 à 20h, groupe 3 pour les adolescents (- 18 ans),
- > Le vendredi de 19h30 à 21h30, groupe 4 pour les adultes (+ 18 ans),
- > Le samedi de 16h à 20h, entraînement libre pour les adultes, voir avec des référents pour le groupe 3.

Les mineurs ne sont pas autorisés à quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci. Nous demandons aux parents d'être présents au gymnase en début et en fin de séance pour aider à la mise en place et au retrait du matériel.

L'accès à la salle de pan est autorisé durant les horaires précisés ci-dessous, **uniquement sous la responsabilité d'un adulte licencié référent** :

- > Le mercredi de 14h à 21h,
- > Le jeudi de 17h à 21h,
- > Le samedi de 14h à 21h,
- > Le dimanche de 14h à 21h.

Tout adulte licencié est responsable de sa pratique.

Un badge spécifique, détenu par le référent qui vous accompagne, permet d'accéder à la salle de pan durant ces horaires.

Vestiaires : il est recommandé d'éviter d'y laisser des objets de valeur. Les règles de respect, de courtoisie et l'esprit d'équipe s'appliquent au sein du club.

Le Conseil d'Administration du club.

Vous souhaitez vous inscrire ou inscrire votre enfant au club du Pied Noir Escalade de Gourdon. Afin de pouvoir compléter au plus vite votre inscription, nous vous demandons les documents suivants :

DOCUMENTS JOINTS À REMPLIR

- > Le présent formulaire d'inscription.
- > Le feuillet d'assurance ALLIANZ de la FFME.
- > Le questionnaire de santé QS-SPORT, si déjà inscrit en 2022 et 2023.

DOCUMENTS À FOURNIR

- > Un certificat médical de moins de trois mois d'aptitude à la pratique de l'escalade mentionnant « Loisir » ou « Loisir & Compétition », « Encadrement » pour les éducateurs. Certificat obligatoire pour toute nouvelle inscription ou si votre certificat a plus de trois ans.

LA COTISATION

- > **130 €** Groupe 1 : enfants de 7 et 8 ans.
- > **130 €** Groupe 2 : enfants de 9 à 11 ans.
- > **165 €** Groupe 3 : adolescents (- de 18 ans).
- > **185 €** Groupe 4 : adultes (+ de 18 ans).
- > **165 €** pour les étudiants / chômeurs (justificatifs à fournir).

BON À SAVOIR : pour les familles, le club vous offre -25% de remise pour le 2^e licencié et -50% pour la 3^e personne (valable sur la part club).

Le club accepte les chèques Horizon (en partenariat avec le Conseil Général du Lot) et les chèques ANCV.

Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques mais tous devront être remis au moment de l'inscription, non antidatés mais en précisant au dos de ceux-ci la date souhaitée d'encaissement.

LA LICENCE

La cotisation comprend **l'option Base et la responsabilité civile**. Vous pouvez choisir de renforcer votre assurance lors de votre inscription :

- > **Base +** : ajouter 3 €
- > **Base ++** : ajouter 10 €
- > **Garanties optionnelles indemnités journalières** :
option 1 : 18 € / option 2 : 30 € / option 3 : 35 €
- > **Ski de piste** : ajouter 5 €
- > **Options slackline, VTT, etc.** : lire feuillet assurance.
- > **Garanties des accidents de la vie** : lire feuillet assurance.

Pour des raisons de responsabilités, le grimpeur (enfant ou adulte) ne sera autorisé à pratiquer qu'une seule séance (la première) sans avoir ramené tous les documents nécessaires à son inscription.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers COMPLETS remis au club et ce, dans la limite des places disponibles pour chaque tranche de cours en entraînements encadrés.

En cas d'interruption des cours par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

